

Exercice 1996 - Budget Supplémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1995 soit 53 359 381,52 F, dont 28 186 362,41 F ont été affectés à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,

- et d'autre part, les restes à réaliser qui se montent en recettes à 104 192 409,70 F dont 102 787 099 F pour la section d'investissement et 1 405 310,70 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 95 303 282,70 F dont 85 992 425 F pour la section d'investissement et 9 310 857,70 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le budget additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 04/11/1996 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

- en recettes :

* Au compte 13 les subventions d'équipement pour 36 541 025 F

* Au compte 16 les emprunts prévus pour 227 589 754 F. Ils concernent pour 83 485 754 F les reports de 1995 et pour 144 104 000 F la gestion active de la dette : signature d'un contrat long terme renouvelable pour 49 000 000 F et renégociation de prêts à taux variables ou révisables assortis de marges élevées pour 95 104 000 F,

* Au compte 21 les immobilisations corporelles pour un montant de 4 224 461,41 F qui regroupent :

. les aliénations de terrains et d'immeubles pour respectivement 574 130 F et 1 750 000 F dont 900 000 F provenant de la vente de l'ancienne usine ROWENTA,

. les opérations de transfert à la CTB du droit à récupération de la TVA sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains, pour 794 453,41 F,

. les participations de nos partenaires à hauteur de 1 104 878 F pour la réalisation d'un réseau privé de fibres optiques appelé «réseau Lumière»,

* Au compte 27 les autres immobilisations financières pour 10 128 646,91 F qui se rapportent pour :

. 3 764 560 F au remboursement d'avances en garantie d'emprunts versées au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon,

. 3 407 753,91 F au remboursement par la CTB de la TVA récupérée sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains,

. 1 500 000 F au remboursement de l'avance de trésorerie consentie à l'association PLIE,

. 773 000 F au remboursement de l'avance de trésorerie consentie à la SEDD pour l'aménagement de la ZAC La Fayette,

*Au compte 74 les dotations subventions et participations de fonctionnement pour 7 843 963 F.

- en dépenses :

* Au compte 16 le remboursement de la dette en capital, pour un montant de 144 604 000 F dont 144 104 000 F résultant de la gestion active de la dette et 500 000 F correspondant au remboursement anticipé de capital suite à l'aliénation de l'ancienne usine ROWENTA,

* Au compte 21 les acquisitions de biens pour 45 341 211,42 F

* Au compte 23 les travaux neufs et grosses réparations pour 95 654 711,90 F,

* Au compte 65 les autres charges de gestion courante d'un montant de 22 153 590 F qui concernent :

. les subventions d'équipement pour 15 936 076 F

. les subventions de fonctionnement pour 2 892 199 F

. les fonds de concours à l'Etat pour 1 518 000 F.

En conséquence, les balances arrêtées à ce jour s'établissent comme suit :

Recettes	344 879 892,44 F
Dépenses	321 564 702,33 F
Excédent global	23 315 190,11 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

Recettes	8 715 220,65 F
Dépenses	3 690 868,64 F
Excédent global	5 024 352,01 F

Budget du Service Assainissement

Recettes	28 781 272,12 F
Dépenses	27 279 968,00 F
Excédent global	1 501 304,12 F

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Recettes	105 789,15 F
Dépenses	- 3 971,00 F
Excédent global	109 760,15 F

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	1 581 938,00 F
Dépenses	1 581 938,00 F
Excédent global	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 29 950 606,39 F.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1996 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1996 par des compléments et des réductions de crédits apportés en application des décisions prises par l'assemblée délibérante au cours de séances antérieures et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

M. VUILLEMIN : Je vais peut-être grouper les 7/a, 7/b, éventuellement 7/c. Le 7/a c'est un document que l'on présente chaque année à la même époque au Conseil Municipal. Il reprend pour le budget principal d'une part l'excédent de clôture constaté au mois de juin lors du vote du compte administratif et d'autre part les restes à réaliser sur l'année 1995, je précise, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ensuite on prend en compte les différentes opérations votées au Conseil Municipal entre le mois de juin et le dernier Conseil, c'est-à-dire le 4 novembre dernier et en fin de document on vous précise pour le budget principal et les budgets annexes les différentes balances. Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes particuliers, c'est un document qu'on présente régulièrement. On va vous faire circuler après le vote les documents habituels que l'on vous demande de bien vouloir signer.

En ce qui concerne le 7/b, il s'agit également de documents auxquels vous êtes habitués, c'est-à-dire l'ouverture de crédits complémentaires. Vous pouvez lire qu'il restait avant ce Conseil un excédent de 11 486 000 F. On vote d'une part par reprise sur le disponible du compte administratif 2 985 983 F et 289 000 F sur le transfert des dépenses imprévues. Pour quoi faire ? Il y a une opération que l'on a déjà votée, l'apport de la Ville au fonds de concours du District, les fameux 792 500 F que nous avons évoqués tout à l'heure et un certain nombre d'opérations. Je voudrais signaler notamment la mise aux normes de sécurité des installations sportives, tout ce qui est basket, but, etc. suite à un décret du Ministère des Sports, pour 240 000 F. Il y a également un concours de 590 000 F à la CTB pour équilibrer son budget de fin d'exercice. Lors du dernier Conseil Municipal, on nous demandait plus de précisions notamment pour les transferts supérieurs à une certaine somme sur l'objet de ce transfert. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le document 7/c. Vous pouvez observer que toutes les demandes supérieures à 100 000 F font l'objet d'une explication à la dernière page du document. On retrouve des travaux de sécurité, le déficit de la CTB que je viens d'évoquer, les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier, du matériel pour le relais jeunesse, etc. On pourra éventuellement répondre à des questions plus précises.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, sur le plan de la méthode, pour examiner ce dossier, a-t-on la possibilité de connaître en masse prévisible de ressources budgétaires de ces différents chapitres, quelle est la différence par rapport à l'exercice précédent ? Ce qui est intéressant, c'est d'une part bien sûr d'examiner l'évolution par chapitre d'une année sur l'autre mais également en masse prévisionnelle.

Je voudrais faire également quelques remarques sur des évolutions notamment au sujet des musées - bibliothèques. Il y avait une opération en 1994 visant à augmenter sensiblement de 42 % les tarifs réduits, je voudrais savoir si aujourd'hui cette expérience a été concluante, c'est-à-dire si elle n'a pas été dissuasive sur la fréquentation des musées de Besançon sachant que globalement les Musées des Beaux-Arts dans l'ensemble du pays actuellement sont en difficulté vis-à-vis du public accueilli, on l'a senti cet été. Faut-il maintenir des tarifs réduits qui ne sont pas si réduits que cela ou faut-il effectivement essayer d'être plus attractif ? Autre élément qui me paraît particulièrement préoccupant, c'est l'évolution de la taxation de l'eau à Besançon. Si je voulais faire un mauvais jeu de mot, je dirais que l'eau devient très

lourde à Besançon puisque depuis 1993 l'augmentation a été de 161 %. Cela se sent dans les budgets des établissements publics qui se trouvent dans la ville. Je prends par exemple des établissements que je connais un peu plus, les établissements scolaires. Il est évident que l'on doit prévoir dans nos budgets 1997 une augmentation assez sensible à nouveau du coût de l'eau et ceci se fait au détriment bien sûr d'autres secteurs, et notamment d'éléments d'investissement. Jusqu'où pensez-vous aller dans l'augmentation de l'eau sachant que l'année dernière dans le même débat, vous aviez dit que de toute façon il n'est pas question d'économiser l'eau puisqu'on n'a pas de problème d'eau dans cette région, ce qui est la réalité. Par contre il y aura bien à un certain moment un seuil financier et je ne dis pas cela seulement pour les usagers privés mais aussi pour les collectivités publiques qui travaillent dans cette ville. Il y a donc une évolution qui me paraît particulièrement préoccupante. Je voudrais enfin -je ne sais plus si c'est tout à fait dans ce dossier- rappeler également le problème des tarifs que l'on verra et de la fréquentation de la Citadelle. Il ne s'agit pas là d'un problème budgétaire mais nous observons que les entrées gratuites à la Citadelle diminuent, c'est-à-dire que les publics qui sont accueillis gratuitement, par exemple les militaires ou les scolaires, viennent moins fréquemment visiter les Musées de la Citadelle. Cela a été révélé notamment lors de l'assemblée générale du Musée de la Résistance et de la Déportation et là la question que je pose, c'est comment faire en sorte, globalement sur la ville, que les Bisontins qui sont admis gratuitement à la Citadelle y viennent plus nombreux, sachant que ceux-là ensuite feront venir d'autres visiteurs payants à la Citadelle.

M. LE MAIRE : Vous ne savez peut-être pas que pour les Bisontins qui sont admis gratuitement à la Citadelle, ce n'est pas gratuit pour tout le monde puisque la Ville compense. Et c'est une somme qui va en augmentant, si bien qu'on a demandé au dernier Conseil d'Administration de la SEM de moduler un petit peu les dispositions concernant les usagers gratuits qui viennent à la Citadelle. Cela nous fait à peu près quelle somme ?

M. VUILLEMIN : C'est précisément dans le dossier des crédits complémentaires. Nous avons dû rajouter et nous allons peut-être les voter tout à l'heure, 220 000 F ; ce n'est pas rien pour le budget de la Ville pour répondre aux entrées gratuites, scolaires, etc. Ce que je voudrais préciser pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits, c'est que, comme vous le savez, la Ville prend en compte les entrées deux jours par an : le jour des Déportés et le jour anniversaire de la Libération de Besançon le 8 septembre. Il se trouve que cette année le 8 septembre était un dimanche, il faisait beau etc. Bref les records d'affluence ont été battus. Tant mieux, mais cela veut dire que la Ville bien évidemment tient son engagement qui se traduit par un budget supplémentaire de 220 000 F. S'agissant plus particulièrement des scolaires, sauf erreur de ma part, les chiffres 1996 sont au moins aussi élevés que ceux de l'an dernier, de l'ordre de 60 - 70 000 F. De notre côté, nous n'observons donc pas de baisse. Vous, c'était surtout l'aspect Musée de la Résistance et de la Déportation, nous, nous voyons les choses peut-être plus globalement sur le site de la Citadelle, ce qui peut éventuellement expliquer qu'on ait une différence d'appréciation. Sinon pour les différents points que vous avez abordés, vous avez peut-être un petit peu anticipé sur le dossier de la tarification qu'on va examiner un peu plus tard dans la soirée. Simplement en ce qui concerne les bibliothèques, nous n'observons pas de baisse de fréquentation, cela se situe sensiblement au même niveau que l'année précédente. Sur les musées, c'est vrai, on observe une légère baisse de la fréquentation due aux tarifs ou peut-être due plus généralement à ce qu'on appelle la situation de crise, etc. Vous venez d'évoquer l'eau, on observe par exemple que la consommation, et donc les factures d'eau diminuent, ce qui veut dire que maintenant les gens surveillent y compris leur consommation d'eau. C'est quand même bien révélateur d'une situation difficile pour certains habitants. Un mot sur le prix de l'eau mais on va peut-être y revenir tout à l'heure, j'ai sous les yeux un tableau très complet. S'agissant de l'eau, la Ville de Besançon apparaît, sur 39 villes comparables à la nôtre en 21^{ème} position par ordre décroissant. On est donc au milieu pour un chiffre de 15,21 F par m³ tout compris : eau, assainissement, les différentes taxes, etc. On est tout à fait dans la moyenne des grandes villes et j'ai envie d'ajouter aussi que le prix en lui-même ne veut rien dire, il faut le comparer à la qualité de l'eau, aux services rendus, aux investissements faits, etc. ce qui fait qu'à mon avis ce prix est certainement très loin d'être scandaleux.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, je me demandais pourquoi M. VUILLEMIN n'avait pas regroupé ces rapports avec le rapport 7/e qui concerne également le prêt de fin d'exercice. Vous nous demandez de voter le budget supplémentaire et dans la foulée vous nous demandez de vous autoriser à contracter auprès de l'organisme retenu un prêt de 20 à 50 MF. Certes, vous allez me répondre qu'il s'agit tout bonnement de faire la différence entre la trésorerie et le budget. Mais sur le fond, pensez-vous que votre politique qui consiste à emprunter et emprunter toujours n'a pas des conséquences concrètes. Nous vivons dans un contexte économique et social désastreux : la hausse des prix, la baisse des salaires, la chute de production, toutes les conditions sont réunies comme lors de la grande crise des années 30. Le corps social est malade, c'est le triomphe de la technocratie. Or la politique c'est d'abord savoir où l'on va et non se faire diriger par des choix techniques. Il faut avant tout penser au bien-être de nos concitoyens. Le budget c'est une prévision des dépenses et des recettes ; un bon gestionnaire ne doit alors pas dépenser plus qu'il ne gagne. Les impôts locaux devraient être les seules recettes sans les dotations et autres subventions. Au Front National, nous disons souvent que les emprunts d'aujourd'hui seront les impôts de demain. A l'approche des échéances électorales de 1998, nous observerons sans doute une trêve dans la hausse de la fiscalité. On nous dit aussi que l'on investit et que l'on crée des richesses mais d'où vient l'argent ? Chaque franc est pris sur le même contribuable. Cet effet de levier est purement comptable, il est économiquement faux car l'argent sort toujours de la même poche. Vous augmentez les impôts grâce au potentiel fiscal et en plus vous empruntez plus. Le système s'auto-alimente, c'est un cercle vicieux, les besoins appellent les besoins.

Comme vous le savez tous, depuis plus de 15 ans l'endettement public est devenu un véritable problème politique lourd. L'Etat en France a toujours vécu au-dessus de ses moyens. La Révolution Française était avant tout une crise des finances publiques. Si les caisses du Roi étaient vides, 10 ans plus tard les révolutionnaires rendront des caisses vides avec en plus un trou énorme. En 1959 arrive le nouveau franc, on revient à une gestion plus saine, la dette publique au début de la V^{ème} République n'existe pratiquement plus. 1977, Raymond BARRE et la dette publique commence à remonter. 1981, avènement du socialisme, la dette publique augmente en moyenne de 15 % par an. 1993 - 1995, M. BALLADUR, RPR, décrit comme un grand économiste, augmente la dette publique de 1 000 milliards. En 1995, 3 350 milliards de francs, voilà la dette de l'Etat, 700 milliards de francs, la dette des collectivités locales, 150 milliards de francs, dette des organismes sociaux, 400 à 500 milliards de francs, dette des entreprises publiques. Chaque ménage français a 200 000 F d'endettement public sachant en outre que le salaire moyen est de 100 à 120 000 F. A Besançon l'encours de la dette par habitant est, si je ne m'abuse, de 7 525 F selon le BP 1996 mais ces ratios sont aberrants parce qu'on rapproche la dette de la population. C'est stupide car ce n'est pas la population qui rembourse mais le contribuable, foyer fiscal sans tenir compte des foyers fiscaux non solvables. Ainsi, 30 millions font une déclaration d'IRPP, 16 millions paient, 5 millions paient les 80 %. L'ensemble des déficits publics pèsent sur un nombre qui se restreint d'année en année et en plus le contribuable ne soutient pas que la dette communale, il a en plus la dette sociale et celle des entreprises publiques ainsi que la dette de l'Etat. Il paie en plus les impôts locaux, les impôts sur le revenu, la CSG, le RDS, il rembourse ainsi la dette sociale. Au niveau local, les emprunts sont au minimum multipliés par 4 : Commune, Région, Département et District. La logique voudrait donc que l'on n'emprunte plus. Il faut refuser l'endettement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, il serait intéressant que vos services nous communiquent, pour le prochain budget, non seulement le montant de la dette propre, intérêts et capital mais surtout le montant global des garanties d'emprunts : HLM, SEM, etc. Nous nous apercevrons sans doute qu'il n'y a alors aucune sécurité. Nous voterons donc contre ce budget supplémentaire et contre ce nouvel emprunt.

M. LE MAIRE : Vous nous arrangeriez, Madame MONTEL, si vous évitiez de partir dans des considérations historiques, politico je ne sais quoi dont vous n'avez cessé depuis quelque temps et qui ennuient royalement vos collègues. Essayez peut-être d'être plus concrète et de savoir où vous allez. Je pourrai vous donner, dans un instant, les garanties d'emprunts qui sont concédées par la Ville à la fois aux Offices, aux associations, nous avons tout cela, ce n'est pas extraordinaire. Pour la dette dont vous

parliez de 7 500 F par habitant, nous sommes encore très bien placés par rapport à d'autres villes de toutes natures où on arrive à tripler ce chiffre d'endettement. Alors quand vous nous dites aussi, c'est aberrant, il faut faire un budget avec les seuls impôts, qu'est-ce que c'est que ça ? Vous ne savez pas ce que c'est qu'investir et que la dette d'aujourd'hui, pour un certain nombre de travaux, doit être supportée par des générations suivantes. Vous auriez besoin je crois d'une certaine formation gestionnaire. Je ne parle pas de formation politique qui serait plutôt chez vous une déformation.

M. BONNET : Avant de revenir sur le point 7/a, je voudrais répondre à Mme MONTEL qui, tout à l'heure puisqu'on parle d'argent, a évoqué les comptes du parti républicain indirectement, et dire que la justice aura à juger que la plupart des partis politiques...

M. LE MAIRE : Si vous vous en mêlez aussi, on ne va pas en finir !

M. BONNET : ... la plupart des partis politiques actuellement qui n'ont pas pu bénéficier d'héritages heureux ou de liens privilégiés avec certains pays lointains et peu démocratiques, ne peuvent pas se permettre sans doute ce que d'autres se permettent.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous perdez votre temps à dire des choses comme cela.

M. BONNET : Mais je lui avais conseillé un livre pour la détendre !

M. LE MAIRE : Et vous nous faites perdre le nôtre aussi.

M. BONNET : Je reviens sur un point particulier qui est le réseau Lumière puisque c'est quand même quelque chose d'essentiel. On a parlé lors d'un précédent Conseil de l'avancée de la Ville de Besançon en la matière et du fait qu'on pouvait en tirer un plus grand bénéfice sur le plan économique. Je voulais savoir s'il y avait eu depuis quelques semaines des évolutions sur ce plan et je voudrais également rappeler qu'il nous semble souhaitable de pouvoir avoir assez rapidement une Commission Informatique et Télécommunications spécifique vu l'enjeu, dans la mesure où il y a un service assez efficace et un Conseiller Municipal délégué très dynamique.

M. LE MAIRE : Merci pour lui. Pierre RUEFF saura vous donner tous les renseignements nécessaires.

M. RENOUD-GRAPPIN : De la lumière, je vais redescendre à la terre avec des questions beaucoup plus pratiques et puisqu'on a abordé les points 7/a, 7/b et 7/c ensemble, je voulais juste avoir une précision dans le cadre du budget supplémentaire. J'ai vu qu'il y avait une ligne qui était abondée au sujet du projet téléphérique et qui concernait un investissement d'un terrain nu pour la somme de 964 000 F. De quoi s'agit-il exactement ? Et sur le point 7/c au sujet du déficit prévisionnel 1996 pour la CTB estimé à 2 800 000 F, je voulais savoir s'il s'agissait en fait d'un déficit supplémentaire à celui prévu ou alors d'un déficit global ?

M. VUILLEMIN : Je voudrais d'abord dire à Mme MONTEL que chez nous les choses sont claires. Concernant notamment l'encours de la dette, tout est dans le document qui a été distribué. Si elle veut bien s'y reporter, elle aura toutes les informations qu'elle souhaite. C'est la première chose. Deuxièmement, encore un mot sur l'emprunt. L'emprunt est une recette d'investissement. On ne peut pas à la fois demander aux élus d'investir, de soutenir l'activité économique et de ne pas emprunter. Je suis désolé mais il n'y a pas d'autres solutions. En revanche ce que je voudrais dire, c'est que la dette permet de mesurer la santé financière d'une collectivité en général. Vous avez rappelé un chiffre tout à l'heure, c'est vrai cela nous permet de nous situer, si on regarde le classement par ordre décroissant des grandes villes, dans un classement tout à fait raisonnable par rapport à l'endettement.

M. **RENOUD-GRAPPIN** a parlé des Prés de Vaux, de la CTB, etc. Ce qu'il faut d'abord savoir c'est que c'est un problème qui est général, qui concerne toutes les compagnies de transport public de France et cela remonte à décembre 1995, au moment des grands mouvements de grève. Depuis cette date en effet on a observé une diminution très sensible de la fréquentation des compagnies de transport, non seulement à Besançon mais dans toute la France. Les responsables de la CTB, Gérard **JUSSIAUX**, Bernard **REGNIER** et moi-même, parce que bien évidemment cela a des conséquences financières, nous nous sommes rencontrés à de multiples reprises pour examiner ensemble des mesures qui pourraient permettre d'une part de faire revenir de la clientèle et d'autre part d'essayer d'améliorer un petit peu les recettes ou la situation. J'ai évoqué tout à l'heure les 590 000 F qui sont pris au titre du BS, le reste étant couvert par transfert, parce que c'est bien évidemment le budget municipal qui équilibre le budget de la CTB. En fait, cela vient du fonctionnement, d'une diminution des recettes relatives essentiellement à la clientèle. Je parle sous le contrôle de Gérard **JUSSIAUX**, le budget de la CTB en gros c'est 120 millions : pour moitié c'est la clientèle, pour l'autre moitié, soit 50 millions, c'est le versement-transport et la subvention municipale. Il est bien évident que si l'un des deux premiers éléments, par exemple le budget clientèle, diminue, on agit sur le troisième facteur, c'est-à-dire la subvention municipale.

Pour les 900 000 F affectés au secteur des Prés de Vaux, que veut-on montrer par là ? Il ne s'agit pas de conduire un combat d'arrière-garde, ce qu'on veut, et cela me paraît très important y compris politiquement en terme d'aménagement du territoire communal, c'est montrer que la Ville ne se désintéresse pas de ce secteur. C'est une manière de dire on continue d'y travailler, d'y réfléchir et mon collègue Daniel **ANTONY** est très sensible à l'ensemble. Il y a aussi le secteur de la Mouillère, pas très loin, sur lequel on travaille déjà. C'est vrai qu'on peut penser que ce n'est pas beaucoup mais cela permet quand même de dire politiquement qu'on reste présent sur ce secteur.

M. LE MAIRE : Que va-t-on faire de ce terrain ?

M. ANTONY : Le Premier Adjoint a très bien répondu. C'est le début de reconquête du secteur des Prés de Vaux dans un secteur plus large qui va de la Mouillère jusqu'aux Prés de Vaux et qui inclut aussi le port fluvial puisque nous allons engager une étude dans le cadre de la charte d'aménagement sur l'avenir du secteur des Prés de Vaux ; c'est le document qu'on a évoqué tout à l'heure. A cette étude, nous associons la Chambre de Commerce et d'Industrie et nous imaginons assez bien de convertir le port fluvial en parking d'entrée de ville où nous pourrions trouver quelque 250 places de même que de l'autre côté du Doubs où était prévue la gare de départ du téléphérique. Les 900 000 F constituent l'achat d'un terrain à la SNCF et nous sommes aussi en négociation avec d'autres entreprises du secteur notamment **BOLLORE**. Dans ce secteur-là et dans l'attente du résultat de l'étude sur le devenir des Prés de Vaux, nous pourrions aussi, et nous allons le faire, imaginer un parking d'entrée de ville qui pourrait accueillir quelque 150 - 200 véhicules.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je suis désolé mais je crois qu'on a répondu à aucune de mes deux questions. J'avais demandé à quoi avaient été affectés les 964 000 F pour la première question et j'avais simplement demandé si les 2 800 000 F de déficit prévisionnel 1996 de la CTB étaient en plus du déficit qui était déjà prévu dans le budget normal puisqu'on sait qu'il y a un déficit ou bien si c'était le déficit global.

M. LE MAIRE : C'est en plus.

M. RENOUD-GRAPPIN : C'est en plus. Dans ce cas-là j'en profite pour vous demander le déficit qui était prévu déjà à l'origine.

M. LE MAIRE : On vous répondra mais on ne l'a pas en tête.

M. RENOUD-GRAPPIN : M. **RUEFF** me dit que c'est 10 millions.

M. LE MAIRE : On vous redira cela avec précision.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, puisqu'il est de bon ton ici souvent de mettre l'Etat non pas au pilori mais de critiquer les participations qu'il donne, je voudrais tout de même relever l'effort qui est fait pour la Place Cassin, qui est acté d'ailleurs dans la fonction 929, action économique, un effort important de près de 2 millions. C'est un fonds d'Etat effectivement. Nous suivons de près les rythmes d'investissement et cette année, quand nous avons voté le budget 1996, il y avait un tassement de l'investissement et donc un moindre recours d'ailleurs à l'emprunt. Où en est-on dans le rythme d'exécution des investissements qui avaient été budgétisés dans le cadre du budget primitif ?

Enfin une réflexion pour dire qu'il y a plusieurs sortes de dépenses : des dépenses pour investissement qui peuvent avoir des effets favorables sur l'économie mais aussi des dépenses qui sont sur des investissements quelquefois très coûteux et j'en note tout de même une ici, Monsieur le Maire. Ce sont les subventions d'équipement que nous faisons sur certaines SEM et là par exemple sur la ZAC Louise Michel où je vois encore une contribution de 2,2 millions de la Ville de Besançon. Voilà donc une opération très difficile et c'est peut-être un investissement qui coûte cher à nos concitoyens. Nous reviendrons tout à l'heure sur d'autres recours à garantie d'emprunt qui commencent eux aussi à prendre une certaine dimension.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas oublié de remercier M. le Préfet qui était présent Place Cassin en lui soulignant que 1,8 million du FISAC c'était très bien. Quand l'Etat, le Département, la Région peuvent nous aider par des participations, ce sont des recettes supplémentaires et c'est tant mieux car c'est toujours moins d'impôts pour les Bisontins. Pour le reste, on tient compte de vos observations.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Conseillers s'abstenant et 2 votant contre), adopte le budget supplémentaire de l'exercice 1996.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 1996.